

<https://47.snuipp.fr/Budget-2014-peut-mieux-faire>



Budget 2014 : peut mieux faire...

- École - Les Chiffres de l'École - Budget -

Date de mise en ligne : lundi 4 novembre 2013

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Infos sur le projet de budget 2014 du premier degré public

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Décryptage des objectifs budgétaires

Voir en fichier joint l'analyse faite par le SNUipp-FSU quant aux objectifs déclarés de ce budget 2014.

Éléments de contexte

En 2012-2013, le premier degré public a scolarisé 5 820 945 élèves dans 47 672 écoles (2 communes sur 3 possèdent au moins une école). Le nombre d'écoles continue à diminuer (1% par rapport à 2011-2012). L'augmentation des effectifs se poursuit avec 30 400 élèves supplémentaires principalement en élémentaire attendus à la rentrée 2014 auxquels s'ajoutent les 32 000 supplémentaires à cette rentrée. Ce sont donc 5 883 900 élèves qui sont attendus à la rentrée 2014.

Un budget en légère progression

Le budget de l'enseignement scolaire public du 1er degré (programme 140) pour 2014 est de 19,275 Mds Euros. Le programme 140 est composé à 99,8 % de dépenses de personnels. Le poids des pensions représente 37% du total des crédits, le budget s'établit donc à 12,13 Mds Euros hors pensions.

Evolution des emplois

Catégories d'emplois	Sorties prévues	Dont départs en retraite	Entrées prévues	Schéma d'emplois
Enseignants du 1er degré	7800	5440	8600	800
Enseignants stagiaires	4569	0	8611	4042
Personnels. d'encadrement	126	124	126	0
Total	12495	5564	17337	4842

- Les enseignants stagiaires

Les 4569 emplois de stagiaires sortants sont les emplois d'admissibles issus du concours exceptionnel 2014 en poste dans les écoles cette année. Si, budgétairement, ils sont 4569, numériquement ils sont 9138 car ils sont payés à mi-temps. Comme ils exercent à 1/3 temps, ils représentent l'équivalent de 3046 postes.

Les 8611 emplois de stagiaires entrants correspondent aux futurs recruté-es de juin prochain lors du concours « normal » 2014. Payés à temps plein et exerçant à mi-temps dans les écoles, ils représenteront donc l'équivalent de 4305 postes.

Ainsi, 1260 (4305-3046) postes d'enseignant-es seront créés dans les écoles à la rentrée 2014 sur des supports

de stagiaires en ESPE (fractionnés donc en mi-temps).

- Les enseignants du premier degré

Le projet de budget prévoit également 7800 départs d'enseignant-es titulaires (dont 5440 départs en retraite, les autres étant des décès, radiations, démissions...).

Ceux-ci seront compensés par l'entrée des 8600, qui seront en poste à temps plein sur le terrain. Cela créera 800 postes dans les écoles.

Le projet de budget prévoit également de rajouter 295 postes « résultant du solde positif d'entrées et de sorties de l'exercice 2013 » consacrés au dispositif plus de maîtres que de classes dans les secteurs les plus fragiles.

Au final, il y aura 2355 (1260+800+295) postes supplémentaires d'enseignant-es dans les écoles pour la rentrée 2014.

Par contre, aucune montée en charge du recrutement n'est prévue (8611 postes au concours « normal » 2014).

Cela sera suffisant pour compenser les sorties, qui seront autour de 7500-8000 postes, mais, en l'état, cela ne créera que quelques centaines de postes à la rentrée 2015.

Rémunérations

Ce budget est marqué par la poursuite pour la quatrième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010, ce que nous condamnons.

Les mesures catégorielles à hauteur de 58 MEuros sont quasiment toutes affectées.

Une somme de 53,6 MEuros est consacrée au financement de la mise en place de l'ISAE et de la hausse du ratio d'accès à la hors-classe.

Il reste seulement 4,4 millions de mesures catégorielles non affectées.

En dehors de la création de l'ISAE, l'enveloppe indemnitaire globale est stable.

Dépenses de fonctionnement et d'intervention

Ces dépenses représentent une enveloppe de 36,07 MEuros en 2014 pour 36,52 MEuros en 2013.

Depuis 2007, ces crédits sont passés de 74 MEuros à 36,02 MEuros, soit une réduction de la moitié des sommes consacrées notamment aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement, aux subventions aux associations, aux droits d'auteur et de reprographie...

- Formation continue : 12,95 MEuros (comme en 2012 et 2013)
- Crédits pédagogiques : 1,03 MEuros (contre 1,4 MEuros en 2013 soit - 26%)
- Frais de déplacement : 11,6 MEuros (11,36 MEuros pour en 2013).
- Crédits d'intervention (subventions à des associations et contributions au titre des droits de reprographie et des droits d'auteur) : 7,43 MEuros (7,75 MEuros en 2013).